

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CL36

présenté par
Mme Lelouis, M. Baubry, Mme Diaz, M. Rambaud, Mme Roullaud, M. Ménagé,
Mme Alexandra Masson, M. Schreck, Mme Bordes, M. Guitton, Mme Lorho et M. Gillet

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	39 000
Sécurité civile	39 000	0
TOTAUX	39 000	39 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les crédits relatifs au fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive (CNCMFE). En effet, le Centre national civil et militaire de formation et d'entraînement NRBC-E nécessite une amélioration de la sécurité de ses sites zonaux et du matériel supplémentaire pour sa section d'études et prospective.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 39 000 euros pour l'action n° [11] : "Prévention et gestion de crises" du

programme n° [161] : "Sécurité civile" et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° [02] : "Démarches interministérielles et communication" du programme n° [207] : "Sécurité et éducation routières". En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.